

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 7 juin 2021 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford. Séance à huis clos à cause de la pandémie.

Sont présents les conseillers, Richmond Viau, Deborah Beattie, Maude St-Hilaire, et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Lucien Bouchard maire par intérim, agit à titre de président d'assemblée.

Sont également présents la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc.

Le siège du maire est vacant.
Le siège no.4 est vacant.

Hommage et reconnaissance à M. Paul Viau

Suite au décès de M. Paul Viau, survenu le 11 mai dernier à l'âge de 71 ans, les membres du conseil ainsi que le personnel municipal rendent hommage à un homme d'engagement et d'action. Tout au long de son parcours politique, M. Viau a accompli de grands projets, son implication régionale dépasse les limites de la communauté de Hemmingford.

Pour plus de 20 ans, M. Viau a été conseiller, maire, préfet de la MRC des Jardins-de-Napierville, a siégé comme président de la table des préfets de la Montérégie et a contribué activement à plusieurs comités d'envergures. M. Viau portait dans son cœur et avec passion, la création de la coopérative de soins de santé à Hemmingford, le développement de projets résidentiels, le déploiement du Parc industriel. La marque de M. Viau : son implication au mieux-être de sa communauté.

Nous désirons offrir nos plus sincères sympathies à sa conjointe Nicole, ses enfants Mélanie et Paul Jr, conjoint et conjointe et les petits-enfants.

Témoignage de M. Lucien Bouchard, maire par intérim.

I would like to honor our late mayor Paul Viau. We have worked alongside him as counselors and he has left a big hole in our hearts and our community. He worked hard to improve our beautiful township of Hemmingford. He left us way too soon and will be missed. We send our sincere condolences to his family and friends.

2021-06-96 NOMINATION DU MAIRE PAR INTÉRIM

Suite au décès du maire M. Paul Viau, M. Lucien Bouchard désigné maire suppléant par la résolution 2017-12-217, est proposé au poste de maire par intérim :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ PAR la conseillère Maude St-Hilaire,
ADOPTÉ à l'unanimité

Que M. Lucien Bouchard agisse en tant que maire par intérim du Canton de Hemmingford jusqu'à la prochaine élection municipale du 7 novembre 2021. M. Lucien Bouchard, signera tous documents, incluant les chèques, exigeant la signature des responsables de la municipalité du Canton de Hemmingford.

2021-06-97 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 7 JUIN 2021

1. Nomination du maire par intérim et président de l'assemblée.
2. Ordre du jour 7 juin 2021
3. Procès-verbal du 3 mai 2021
4. Comptes payables
5. Avis de motion et projet de règlement no.322-1 système de traitement tertiaire – correction mode de tarification
6. Nomination du maire suppléant
7. Changement au calendrier des séances du conseil
8. Vote par correspondance, élection municipale du 7 novembre 2021, personne 70 ans et plus
9. Congé d'intérêt jusqu'au 27 septembre 2021, taxation 2021
10. Attribution adresses civiques
11. Autorisation de dépenses
 - a) Administration :
 1. Travaux de vérification de la pression à la station de pompage
 2. Achats de bacs de recyclage
 - b) Voirie :
 1. Achat sel-abrasif saison 2021-2022
 2. Contrat de lignage saison 2021
 3. Correction résolution travaux de fauchage route 202 et 219
 4. Correction résolution contrat de peinture à l'entrepôt municipal
 - c) Service des incendies
 - d) Appuis financiers, dons et commandites :
 1. Corps de cadets de Beaujeu
12. Rapports mensuels
 - a) Inspecteur de la voirie
 - b) Inspecteur municipal en bâtiment
 - c) Service des incendies
13. Sujets divers : Don au Camping Canne de bois –célébration Saint-Jean-Baptiste.
14. Correspondance
15. Période des questions
16. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau
ET RÉSOLU unanimement, le maire par intérim n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 13, "Sujets divers", ouvert.

2021-06-98 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 MAI 2021

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement, le maire par intérim n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 3 mai 2021, tel que déposé.

2021-06-99 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2021, ou par une appropriation de surplus ;

202100272	2021-05-05	Ministère du revenu du Québec	9 370.89 \$
202100273	2021-05-05	Receveur Général du Canada	3 428.50 \$
202100274	2021-05-05	CIBC Visa	1 768.56 \$
202100275	2021-05-05	Dery Telecom	194.31 \$
202100276	2021-05-05	Tammy Vaillancourt	472.50 \$

202100277	2021-05-05	Hemmingford Elementary School	1 000.00 \$
202100278	2021-05-05	Hemmingford Community Library	1 468.47 \$
202100279	2021-05-05	Infotech	281.69 \$
202100280	2021-05-19	Bell Canada	192.66 \$
202100281	2021-05-19	Bell Mobilité	48.25 \$
202100282	2021-05-19	Bureau en Gros	295.65 \$
202100283	2021-05-19	Hydro-Québec	2 028.17 \$
202100284	2021-05-26	Excavation Erwin Inc.	5 288.86 \$
202100285	2021-05-26	D.R. Ness	896.81 \$
202100286	2021-05-26	Les Carrières Ducharme Inc.	1 546.35 \$
202100287	2021-05-26	AGREGATS STE-CLOTILDE inc.	849.37 \$
202100288	2021-05-27	Bell Mobilité	59.07 \$
202100289	2021-05-27	Dery Telecom	186.42 \$
202100290	2021-05-27	BELL Canada - INTERNET	99.98 \$
202100291	2021-06-07	L.E.R. Electique inc.	334.16 \$
202100292	2021-06-07	ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	341.43 \$
202100293	2021-06-07	Dunton Rainville	4 584.05 \$
202100294	2021-06-07	FQM	152.60 \$
202100295	2021-06-07	Fonds d'information	110.00 \$
202100296	2021-06-07	Village de Hemmingford	1 809.83 \$
202100297	2021-06-07	P'tit Moteur J.P.	269.00 \$
202100298	2021-06-07	Ricoh Canada	417.41 \$
202100299	2021-06-07	Somac Diesel performance Inc.	910.32 \$
202100300	2021-06-07	Garage Stephen Hebert	63.47 \$
202100301	2021-06-07	Excavation Erwin Inc.	4 001.13 \$
202100302	2021-06-07	JALEC INC.	3 098.58 \$
202100303	2021-06-07	Pétrolière Impériale - ESSO	871.76 \$
202100304	2021-06-07	Devon Watt	80.00 \$
202100305	2021-06-07	Quincaillerie Hemmingford	201.42 \$
202100306	2021-06-07	HAMSTER	70.36 \$
202100307	2021-06-07	SPCA Roussillon	229.96 \$
202100308	2021-06-07	RICOVA Service inc.	11 275.04 \$
202100309	2021-06-07	NAPA - Pièces d'autos JKLM inc.	147.02 \$
202100310	2021-06-07	JLM Inc.	229.95 \$
202100311	2021-06-07	Construction Techroc	37 320.89 \$
202100312	2021-06-07	RICOVA SM INC.	6 408.94 \$
202100313	2021-06-07	Tammy Vaillancourt	307.50 \$
202100314	2021-06-07	Aiguillage Ainsley inc.	55.19 \$
202100315	2021-06-07	Excavation S.M. Blais (2013) inc.	3 161.81 \$
202100316	2021-06-07	Fonds des biens et des services	87.48 \$
202100317	2021-06-07	EFT - Hemmingford Fire services - Admin. & dépl.	3 125.00 \$
202100318	2021-06-07	EFT - Hemmingford Fire services - 40%	5 000.00 \$
		Paie des employés	16 474.68 \$
			<hr/>
			130 615.49 \$

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maude St-Hilaire,
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
 ET RÉSOLU unanimement, le maire par intérim n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de
 130 615,49 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO. 322-1 MODIFIANT LE
 RÈGLEMENT NO.322 RELATIF À L'ENTRETIEN
 DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC**

**DÉSINFECTION OU UN SYSTÈME TRAITEMENT
TERTIAIRE AVEC DÉPHOSPHATATION ET
DÉSINFECTION PAR LE RAYONNEMENT ULTRAVIOLET**

La conseillère Deborah Beattie donne un AVIS DE MOTION, avec dispense de lecture que lors de la prochaine séance, le conseil prévoit adopter un projet de règlement no.322-1, modifiant le règlement no.322, pour amender le mode de tarification.

**2021-06-100 PROJET DE RÈGLEMENT NO.322-1 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NO.322 RELATIF À L'ENTRETIEN
DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRES AVEC
DÉSINFECTION OU UN SYSTÈME TRAITEMENT
TERTIAIRE AVEC DÉPHOSPHATATION ET
DÉSINFECTION PAR LE RAYONNEMENT
ULTRAVIOLET**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Hemmingford a adopté le règlement no.322, relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection ou un système traitement tertiaire avec déphosphatation et désinfection par le rayonnement ultraviolet ;

CONSIDÉRANT Qu'à l'article 18 nommée TARIFICATION " du règlement no.322 , au 4^e paragraphe il est mentionné que les factures sont payables selon les modalités pour le paiement de taxes municipales, donc en 3 versements, si le montant dépasse 300\$;

CONSIDÉRANT QUE pour certains systèmes UV, la facturation pour le nettoyage peut se faire 2 fois par année, et que les montants dépassent légèrement 300\$, et résulte dans plusieurs versements étalés sur plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie, APPUYER par le conseiller Richmond Viau, ET RÉSOLU unanimement, le maire par intérim n'ayant pas voté,

DE MODIFIER les modalités de paiement en un seul versement par facture, payable dans les 30 jours après la date de facturation.

2021-06-101 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, qui en l'absence du maire remplit les fonctions du maire ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, ET RÉSOLU unanimement,

DE nommer le conseiller Pierre Mineau à titre de maire suppléant ;

DE confirmer que le maire suppléant, M. Pierre Mineau a le droit de signer pour et au nom de la municipalité, les documents exigeant la signature des responsables de la municipalité, incluant les chèques.

**2021-06-102 CHANGEMENT AU CALENDRIER DES SÉANCES
RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR 2021**

CONSIDÉRANT QUE la séance régulière prévue le 1^{er} novembre doit être annulée et reportée après la tenue de l'élection municipale du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le 17 novembre 2021 serait la nouvelle date de la séance régulière pour le mois de novembre, afin que tous les membres du nouveau conseil puissent être assermentés ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau, APPUYER par la conseillère Maude St-Hilaire, ET RÉSOLU unanimement,

D'ANNULER la séance du 1^{er} novembre 2021 pour la reporter au 17 novembre 2021.

2021-06-103 UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des troisièmes et quatrièmes alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU unanimement, le maire par intérim n'ayant pas voté,

DE PERMETTRE à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin, qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

DE TRANSMETTRE à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

2021-06-104 PROLONGEMENT DE LA MESURE DE CONGÉ DE FRAIS D'INTÉRÊT POUR ARRÉRAGES, TAXE FONCIÈRE EFFECTIVE EN 2021

CONSIDÉRANT QUE la crise du COVID-19 entraîne des conséquences économiques pour plusieurs citoyens payant des taxes foncières à la municipalité, causant des difficultés à acquitter leurs paiements;

CONSIDÉRANT QUE le dernier versement sera payable le 27 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'aider les contribuables en période très difficile, comme en ce moment ;

CONSIDÉRANT QUE seulement les factures effectives en 2021 seront touchées;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire par intérim n'ayant pas voté,

De ne pas charger d'intérêts affectant les comptes de taxes de 2021, jusqu'au 27 septembre prochain.

2021-06-105 ATTRIBUTION D'ADRESSES CIVIQUES – LOTISSEMENT DU LOT 5 366 571

CONSIDÉRANT QUE l'attribution d'adresses civiques doit être approuvée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le lotissement autorisé vise le remplacement du lot 5 366 571 avec la création de 4 nouveaux lots le long de la Montée Jackson (plan en annexe) ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice de l'aménagement et de l'inspection a attribué la séquence des adresses suivantes sur les nouveaux lots :

Nouveaux lots pour les adresses suivantes :

Lot 6 429 072	462 mtée Jackson;
Lot 6 429 071	464 mtée Jackson;
Lot 6 429 070	466 mtée Jackson;
Lot 6 429 069	468 mtée Jackson;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire par intérim n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les adresses civiques ci-haut mentionnées.

2021-06-106 MÉLANGE ABRASIF-SEL DE DÉGLAÇAGE SAISON 2021-22

CONSIDÉRANT QU'il serait préférable de commander l'abrasif et le sel de déglacage déjà combiné;

CONSIDÉRANT QUE 1000 T/M d'un mélange de 40% de sel de déglacage et 60% d'abrasif serait nécessaire pour la saison 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE le meilleur prix, avant taxes, est le premier soumissionnaire :

Premier soumissionnaire Agrénats Ste-Clotilde : 57 420\$ (57,42\$ T/M)
Deuxième soumissionnaire Sel du Nord : 69 950\$ (69,95\$T/M)
Troisième soumissionnaire Sel Warwick : 75 000\$ (75\$ T/M)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire par intérim n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER la soumission d'Agrénat Ste-Clotilde, pour un montant 57 420\$ incluant la livraison ainsi que la redevance. Cette dépense est financée par le budget 2021 pour l'achat d'abrasif et sel de déglacage.

2021-06-107 LIGNAGE CHEMINS MUNICIPAUX SAISON 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit chaque année marquer le centre des chemins par de nouvelles lignes;

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux sur les Montées Giroux et Poupart, pour une distance de 4,1Km, les lignes du milieu doivent être marquées ; la moitié de la dépense sera facturée à la municipalité de Havelock ;

CONSIDÉRANT QUE la ligne du milieu doit être marquée sur les chemins : BachBush vers le 4^e rang, Williams, Jackson, Covey Hill, et Hurley, Rang 3, Ficher, et James Fisher ;

CONSIDÉRANT QUE le meilleur prix avant taxes, pour le lignage d'un total de 40,45 km , est par le premier soumissionnaire;

Meilleur prix : Marquage Signalisation inc. : 9 101,25\$ (225\$/km)
Deuxième prix : Ligne Maska : 9 941,75\$ (247\$/km)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le prix de la compagnie Marquage Signalisation inc. dépense financée par le budget d'infrastructures de 2021.

2021-06-108 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2021-05-89 ET PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE RÉOLUTION POUR FAUCHAGE DES ROUTES NUMÉROTÉES

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a décidé de changer le devis au contrat de fauchage, soumission accordée à l'entreprise André Paris inc., pour des travaux de deux coupes complètes, jusqu'aux clôtures sur les routes 219 et 202;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau devis au contrat indique plutôt deux petites coupes, jusqu'à la moitié du fossé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait accepté l'offre de l'entreprise André Paris inc, par la résolution 2021-05-89, de réaliser la troisième coupe en restreignant le débroussaillage à la moitié des fossés;

CONSIDÉRANT QUE les routes 202 et 219 qui sont situées sur le territoire de la Municipalité devront être fauchés avec débroussaillage jusqu'aux clôtures pour environ 25,45Km, pour la route 202 le fauchage/débroussaillage se fera jusqu'à l'intersection du Chemin Roxham, le tout pour un montant de 5 115\$ plus les taxes;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ PAR la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire par intérim n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'offre de l'entreprise André Paris, tel que décrite plus haut pour une troisième coupe, pour un montant de 5 115\$ avant taxes, financé par le budget 2021 pour travaux d'entretien des chemins.

2021-06-109 CORRECTION RÉOLUTION 2021-05-90, CONTRAT DE PEINTURE À L'ENTREPÔT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la soumission pour les travaux de peinture à l'entrepôt municipal, présenté par la résolution 2021-05-90, pour un montant de 12 000\$ devra être corrigée pour un montant 15 000\$ avant les taxes;

CONSIDÉRANT cette nouvelle soumission,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire suppléant n'ayant pas voté;

D'ACCEPTER la nouvelle soumission de l'entreprise Peinture A9, pour un montant de 15 000\$, financé par le budget 2021, pour l'entretien de l'entrepôt municipal.

2021-06-110 TRAVAUX D'ESSAI D'ÉCOULEMENT ET PRESSION À LA STATION DE POMPAGE.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Guard-X inc. offre d'exécuter des tests d'écoulement et de pression de la pompe située à la station de pompage, pour un montant de 1 000\$, excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire par intérim n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER la soumission de Guard-X inc pour réaliser les travaux nécessaires au bon fonctionnement des gicleurs à la station de pompage. Cette dépense est financée par le budget 2021 pour le parc industriel.

2021-06-111 ACHAT DE BACS DE RECYCLAGE ET PIÈCES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit commander à l'entreprise USD Global inc - Loubac, 21 bacs de recyclage d'une valeur de 106,75\$ chacun, pour un coût total de 2 241,75\$ incluant les frais d'impression du logo, ainsi que 10 couverts pour une valeur de 275\$, incluant le transport avant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement le maire par intérim n'ayant pas voté,

DE COMMANDER ET DE PAYER le fournisseur USD Global inc.- Loubac Pour un montant de 2 516,75\$ avant les taxes. Les fonds sont prévus au budget de 2021 pour achat de pièces et bacs de recyclage.

2021-06-112 APPUI FINANCIER 2021 CORPS DE CADETS DE L'ARMÉE 2698 SIEUR DE BEAUJEU

CONSIDÉRANT QUE le Corps de Cadets 2698 Sieurs de Beaujeu, a à cœur le développement des adolescents et adolescentes, entre 12 et 18 ans. Les dons recueillis serviront à organiser diverses activités virtuelles afin de motiver les cadets en leur permettant de participer à diverses activités, poursuivre des missions virtuelles et à développer différentes compétences et habilités.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement le maire par intérim n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le versement d'un appui financier de 150 \$ au Corps de Cadets de l'Armée, Sieur de Beaujeu, tel que budgété pour 2021.

RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES

2021-06-113 DON AU CAMPING CANNE DE BOIS : FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE le Camping Canne de bois désire souligner la fête de la Saint-Jean-Baptiste en produisant un évènement, le 26 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de Hemmingford seraient invités gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités de Hemmingford contribueront à l'évènement, pour un total de 1 000\$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement le maire par intérim n'ayant pas voté,

D'OFFRIR 700\$ au Camping Canne de bois, financé par les dons du budget de 2021. Ce don est conditionnel à la gratuité de l'entrée pour les résidents de Hemmingford. Selon les dispositions de la Municipalité pour un don de plus de 500\$, le Camping Canne de bois devra fournir un résumé des dépenses reliée à l'évènement.

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC (par écrit)

Aucune question soumise.

2021-06-114 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYER par la conseillère Maude St-Hilaire.
ET RÉSOLU unanimement,

QUE la séance soit levée à 20h40

Lucien Bouchard
Maire par intérim

Sylvie Dubuc
Directrice générale et sec-trés

Je, Lucien Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus :

2021-06-99
2021-06-104

2021-06-109
2021-06-110

2021-06-106
2021-06-107
2021-06-108

2021-06-111
2021-06-112
2021-06-113